



N° 162 Audit de conformité et de gestion portant sur l'origine et l'utilisation des financements dédiés à la recherche au sein de l'Université de Genève

rapport publié le 17 décembre 2020

No 162 L'origine et l'utilisation des financements dédiés à la recherche au sein de l'Université de Genève			
Recommandations proposées	7	Ouvert	7
		Fermé	-
		Refusé	-

Les sept recommandations émises par la Cour des comptes ont été acceptées.

Au 31 décembre 2024, aucune des six recommandations échues (recommandations 1 à 5 et 7) n'a été mise en œuvre, raison pour laquelle elles ont de nouveau fait l'objet d'un report de délai.

D'une manière générale, la Cour relève que l'Université de Genève (UNIGE) a initié plusieurs actions visant à répondre aux recommandations, dont :

- La mise en place d'un processus d'autoévaluation pour les recherches impliquant des êtres humains (recommandation 1) ;
- L'établissement d'une liste de contrôles standard d'analyse des risques pour évaluer les projets de recherche (recommandations 2 et 3) ;
- La création d'un registre des liens d'intérêts et des activités accessoires des collaborateurs-trices de l'UNIGE (recommandation 2) ;
- La mise à jour de la politique et des procédures en matière d'acceptation de dons à fort risque d'image (recommandation 2) ;
- Des actions de sensibilisation auprès des porteurs de projet en matière d'établissement de budget (recommandation 5).

D'importants travaux doivent toutefois encore être entrepris afin de fermer certaines recommandations. C'est le cas notamment du dispositif de contrôle visant à s'assurer du bien-fondé des dépenses (recommandation 4), de la définition de règles en matière de financement des coûts complets de la recherche (recommandation 6), ainsi que de l'amélioration de la qualité des informations et du suivi des activités de recherche (recommandation 7).

Dans ce contexte, la Cour suivra avec une attention particulière au cours de l'année 2025 le plan d'action établi par l'UNIGE visant à fermer les recommandations « prioritaires » (priorité « élevée » et « très élevée »).

No 162 Origine et utilisation des financements dédiés à la recherche au sein de l'Université de Genève					
Numéro	Libellé	Priorité	Responsable	Date échéance	Statut
162-R1	Mettre en place des contrôles en matière de recherches sur les êtres humains.	Moyenne	VR Recherche	31.12.2022 31.12.2024 report 30.09.2026	Ouvert
162-R2	Revoir le concept d'analyse des risques des projets de recherche.	Très élevée	VR Recherche	31.12.2021 30.06.2023 30.06.2024 report 30.11.2025	Ouvert
162-R3	S'assurer du respect du processus de validation des projets de recherche.	Élevée	VR Recherche	31.12.2021 30.06.2023 30.06.2024 report 30.11.2025	Ouvert
162-R4	Renforcer le dispositif de contrôle concernant le bien-fondé des dépenses.	Moyenne	Chef comptable	30.06.2022 31.12.2023 31.12.2024 report 30.11.2025	Ouvert
162-R5	Communiquer davantage aux chercheurs les règles à appliquer en matière d'établissement des budgets.	Moyenne	Responsable du budget	31.12.2021 31.12.2023 30.06.2024 report 30.11.2025	Ouvert
162-R6	Définir des règles en matière de financement des coûts complets et établir des comptes d'exploitation par fonds de recherche selon cette même logique.	Élevée	Directeur DIFIN	30.06.2022 30.09.2023 31.03.2025 report 30.11.2025	Ouvert
162-R7	Améliorer la qualité des informations et le suivi des activités de recherche.	Élevée	VR Recherche	30.06.2023 30.06.2024 report 30.11.2025	Ouvert